



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5091224

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 27/08/2025 12H39 C:025094 I:19149
V/REF : 1024630
V/Email reçu le Mercredi 27/08/2025 à 12H39

SEMCODA
Agence de Trévoux
Le Grandiflora
21 RUE DES MAGNOLIAS
01600 TREVoux

V/REF.IMM. 02075
IMMEUBLE : CLOS DES CEDRES-2075
1 A 9, ALLEE DES CEDRES
.
01390 ST ANDRE DE CORCY

Vaulx en Velin, le 25 Septembre 2025

Référence Marché: M_231009002-1

LOCALISATION : ALLEE N6 CEDRES - LOGEMENT SOUS PASS EX NICOLEAUX AU 2EME ETAGE -
MOTIF : INTERVENIR POUR :

- REMETTRE VIS BEQUILLAGE CHAMBRE 1 ET 2
 - PORTES PLACARD QUI NE COULISSENT PAS ET UNE ROUE TORDUE CHAMBRE 2
 - REFIXER BAS DE PLACARD CUISINE
- / ME 17/09/25 A 11H51-
RECU MAIL DE MME MELL:
MERCI D'EFFECTUER LES RECOMMANDATIONS.
JE MODIFIE LE BC CE JOUR.
MERCI

Donneur d'ordre : Mme K. MELL

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 16/09 A 10H30 :
INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT SOUS PASS EX/NICOLEAUX AU 2EME ETAGE
A PARTIR DE LA CHAMBRE 2
REFIXATION POIGNEE PORTE
REGLAGE ET GRAISSE PORTE DE PLACARD

A PARTIR DE LA CHAMBRE 1
REFIXATION POIGNEE PORTE

A PARTIR PLACARD DE CUISINE
REFIXATION ET REGLAGE

CONTROLE PLACARD COULOIR
- RAIL EN PARTIE BASSE HORS SERVICE AINSI QUE LES ROULETTES
REPLI DU CHANTIER

LE 23/09 A 11H45 :
INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT SOUS PASS EX/NICOLEAUX AU 2EME ETAGE
REMPLACEMENT RAIL ET ROULETTES PORTE DE PLACARD COULOIR



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5091224

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

REGLAGE ET CONTROLE
REPLI DU CHANTIER

OBSERVATIONS : DT LCOMPTER Email envoyé le 23/09/25 a 21H06 Mme K. MELL
CS LGESTION Email envoyé le 17/09/25 a 10H14 Mme K. MELL
PREVOIR LE REMPLACEMENT RAIL ET ROULETTES PORTE DE PLACARD COULOIR
NOUS ATTENDONS VOS INSTRUCTIONS

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Nettoyage du chantier.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	MS00001-Forfait déplacement Ag.Trév.01	3	71,89	71,89
4,00	MS00021-Ajustage porte int./plac./pal.	3	51,35	205,40
1,00	MS00012-Rempl.Cassette roul.pr portes	6	51,35	51,35
1,00	MS00013-F.P.Rail haut/bas yc tt sujetion	6	51,35	51,35
TOTAL H.T.				379,99
T.V.A. a 10,00%				37,99
TOTAL T.T.C.En EURO				417,98

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre reglement au 31 Octobre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.



Bon de Commande

N° : 1024630 du 27/08/2025

P-MUT

SEMCODA
AGENCE DE TREVOUX
21, rue des Magnolias
Le Grandiflora
01600 TREVOUX
Tel:04.81.51.03.10

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Lieu d'intervention

Référence : 272589-FS0061

Téléphone : 04.78.79.36.36

Mail: centreappels@servimo.fr

6 ALLEE DES CEDRES

01390 ST ANDRE DE CORCY

Référence de la Demande

MUTTBAPP Mutations Travaux batis Partie privat.

4

02075-00001-00001-00021 H / Type 4 / 02

Etage : 02

01-EE-2212-TRA-61563100

Marché : M - 231009002-1

Délai

Date limite exécution : 11/09/2025

Observations

MUT EX NICOLEAUD DU 14-08-25 EDLS 77563

LE SEMCODA

LOGEMENT SOUS PASS

Cette Résidence est susceptible de contenir de l'amiante. En conséquence toute intervention devra s'effectuer conformément à l'Article R.4412-97-3-II du Code du Travail.

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
MS00020 REMETTRE VIS BEQUILLAGE CHAMBREZ 1 CHAMBRE 2	1,00	30,81	30,81	3,08	33,89
MS00021 REGLAGE PORTE PLACARD compris ajustage de la gâche, graissage des gonds et resserrage des garnitures de béquillage, y compris toutes sujétions PORTES PLACARD QUI NE COULISSENT PAS ET 1 ROUE TORDUE CHAMBRE 2 MAL REGLEES	2,00	51,35	102,70	10,27	112,97
MS00001 Forfait déplacement	1,00	71,89	71,89	7,19	79,08
MS00015 REFIXER BAS DE PLACARD CUISINE standards pour meuble sous-évier, y compris toutes sujétions	1,00	41,08	41,08	4,11	45,19

Total H.T.	246,48
Total TVA	24,65
Total TTC	271,13

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE TREVOUX

EDN6



Bon de Commande

N° : 1024630 du 27/08/2025

P-MUT

SEMCODA
AGENCE DE TREVOUX
21, rue des Magnolias
Le Grandiflora
01600 TREVOUX
Tel:04.81.51.03.10

Demande de travaux suivie par MELL Karine (Agence Trévoux) le 27/08/2025

Le Responsable
Nom et Signature

La Responsable d'Agence

Karine COGNET

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Facture libellée au nom de **SEMCODA**

et à adresser en 1 exemplaire à **SEMCODA AGENCE DE TREVOUX**



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE TREVOUX 21, rue des Magnolias Le Grandiflora 01600 TREVOUX**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **6 ALLEE DES CEDRES 01390 ST ANDRE DE CORCY**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **TREVOUX**

le **27/08/2025**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 1024630